

HABITAT



Vous êtes propriétaire occupant ?

Vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration de votre logement ?

Bénéficiez d'Aides Exceptionnelles !
Anah, Aide du Département, Aide des Collectivités Territoriales, Caisses de Retraites...
RENSEIGNEZ-VOUS !

ENERGIE

Bâtiments concernés

Résidence principale, de + 15 ans

Conditions

Propriétaire ; Conditions de ressources ;
Travaux permettant un gain énergétique de + 25 %
Travaux réalisés par un professionnel

Subventions

ANAH : 20% ou 30% des travaux retenus par l'Anah

Prime « Habiter Mieux » : 10% des travaux

(Plafonnés à 20 000 € HT)

Département : 250 €

Caisse(s) de Retraite(s)

(selon modalités de chaque caisse)

ADAPTATION

Bâtiments concernés

Résidence principale

Conditions

Propriétaire ; Conditions de ressources ;
+70 ans (si -70 ans justificatif Handicap) ;
Travaux réalisés par un professionnel

Subventions

Anah : 20% ou 30% du coût des travaux HT

(plafonnés à 20 000 €)

Département : 15% du coût des travaux HT

(prime plafonnée à 800 €)

Caisse(s) de Retraite(s)

(selon modalités de chaque caisse)

 **Ne pas commencer les travaux
avant d'avoir déposé le dossier de
demande de subventions**

Les aides peuvent être cumulables avec les Crédits d'Impôts



Une association agréée par les financeurs
Libre choix des professionnels

NOS MISSIONS

Visite à votre domicile
Diagnostic de votre logement
Conseils Habitat & Energie
Demandes de subventions

RENSEIGNEMENTS

HATEIS Habitat
7 Impasse Thales
85000 LA ROCHE SUR YON

Tel : 02 51 36 82 63
www.hateis.fr